

FAQ – CRPE 2026

Cette FAQ complète le document fourni en annexe.



DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES

Se référer au document annexe.

INSCRIPTION & PIÈCES JUSTIFICATIVES

? Mes pièces (diplôme, justificatifs) ne sont pas encore validées sur Cyclades. Aurai-je une réponse avant les écrits ?

Le bureau des concours a **jusqu'aux résultats d'admissibilité** pour vérifier les pièces justificatives.

? Où déposer mes justificatifs ?

Sur votre espace candidat **Cyclades**, rubrique « **Mes justificatifs** » au format PDF.

? J'ai une erreur sur un document déjà téléversé (ex : attestation PSC). Puis-je l'envoyer autrement ?

Oui.

Si nécessaire, vous pouvez transmettre le document corrigé par mail à : concours@ac-amiens.fr

→ Une erreur d'adresse sur une attestation PSC n'est pas bloquante.

? Je n'ai plus mon diplôme original, seulement une attestation de réussite. Est-ce suffisant ?

Oui.

Pour le concours L3, une **attestation de réussite L3** suffit.

? Je suis salariée depuis longtemps : dois-je fournir tous mes contrats ?

Non.

Un seul document attestant d'au moins **5 années d'expérience** suffit (pour le 3e concours notamment).

? Où se trouve la fiche de renseignements sur Cyclades ?

Vous la trouvez dans la rubrique formulaire sur Cyclades (pour les M2).

? Est-il possible de modifier la fiche de présentation si elle est déjà validée ?

Oui, il est possible de la transmettre par mail : concours@ac-amiens.fr

SECOURISME & NATATION

? L'AFPS est-elle acceptée ?

Oui, l'AFPS est une pièce conforme.

? Ma carte SST est-elle valable ?

Une attestation conforme est nécessaire. En cas de difficulté, contactez le bureau des concours.

? L'attestation de natation est-elle obligatoire ?

Oui.

? Puis-je transmettre l'attestation de natation plus tard ?

Elle doit être **téléversée avant la date de publication des résultats d'admissibilité**. Le ministère va prolonger le dépôt de cette attestation jusque fin août mais il est conseillé de l'envoyer au plus tôt.

OPTION LVE

? Puis-je me désinscrire de l'option LVE ?

Oui, par mail.

Toutefois, cela peut être dommage car ce sont souvent des points accessibles qui permettent au candidat d'être mieux classé et d'obtenir son vœu d'affectation n°1.

? Puis-je m'inscrire à l'option LVE après l'inscription ?

Non. L'option ne peut être choisie **qu'au moment de l'inscription**.

? Y a-t-il une épreuve LVE pour le concours Bac+3 ?

Non.

CONVOICATIONS & ORGANISATION DES ÉPREUVES

? Comment recevons-nous notre convocation ?

Un mail vous informera que votre convocation est disponible sur Cyclades.
Il faut apporter la convocation le jour J ainsi que votre pièce d'identité en cours de validité.

? Peut-on décaler notre oral au lendemain si nous avons un imprévu ?

Non.

? Quels documents apporter le jour des écrits ?

- Convocation
- Pièce d'identité
- Notification d'aménagement (le cas échéant)

? Combien de temps avant l'épreuve devons-nous arriver ?

Il est recommandé d'arriver **30 à 45 minutes avant** le début des épreuves (précisé sur la convocation).

? Peut-on sortir pendant l'épreuve ?

- Une « mise en loge » sera précisée le jour J.
- Les sorties aux toilettes sont possibles, accompagnées d'un surveillant.

? Nourriture et bouteille d'eau autorisées ?

Oui.

? Les casques antibruit sont-ils autorisés ?

Oui.

? Les chronomètres sont-ils autorisés ?

Un affichage de l'heure est prévu en salle, les montres classiques sont autorisées et devront être déposées sur la table. Les montres connectées sont interdites.

? Peut-on utiliser :

- Stylos de couleur pour schémas ? → Oui
- Crayon de papier pour figures en maths ? → Oui
- Blanco / Tipex ? → Non recommandé, privilégier correcteur type « souris »
- Calculatrice scientifique ? → Mode examen exigé lors des épreuves

? Où auront lieu les écrits ?

Se référer au document annexe.

Tous les centres disposent d'un parking suffisant.

AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES (tiers-temps, etc.)

? Quand saurons-nous si notre aménagement est accepté ?

Vous recevrez une **notification quelques semaines avant les épreuves.**

→ Certains aménagements peuvent être refusés ou accordés partiellement.

RÉSULTATS & POSTES

? Quand seront publiés les résultats d'admission ?

Toutes les dates seront disponibles sur le site académique de l'Académie d'Amiens.

? Quand connaîtrons-nous le nombre de postes ?

Le nombre de postes est communiqué **la veille du concours et sera affiché le jour du concours.**

? Que se passe-t-il si j'obtiens le concours mais qu'il n'y a pas assez de postes ?

Les postes correspondent au nombre de lauréats possibles : il n'y a pas d'admission « sans poste ».

MASTER M2E & APRÈS LE CONCOURS

Nouvelle organisation à partir de septembre 2026

Les lauréats du concours Bac+3 intègrent un **Master Enseignement et Éducation (M2E).**

? Dois-je candidater sur MonMaster si j'obtiens le concours ?

Les lauréats ont une **place réservée en M2E**.

Les candidats non-inscrits au concours ou souhaitant intégrer le M2E en cas d'échec doivent candidater sur MonMaster sans attendre les résultats.

? Que se passe-t-il en cas d'échec au concours ?

- Possibilité de s'inscrire en **M2E** (si candidature préalable)
- Pas de rémunération pour les non-lauréats
- Possibilité de repasser le concours

? MEEF ou M2E ?

Le MEEF est remplacé progressivement par le **M2E**.

STATUT & RÉMUNÉRATION

À partir de septembre 2026 :

Master 1 (élève fonctionnaire)

- **≈ 1 400 € nets/mois**
- 12 semaines de stage

Master 2 (fonctionnaire stagiaire à mi-temps)

- **≈ 1 800 € nets/mois**

Après titularisation

- **≈ 2 100 € nets/mois**

Rémunération versée sur 12 mois.

Engagement de 4 ans dans la fonction publique après titularisation (pour les lauréats ayant suivi les 2 années rémunérées).

SITUATIONS PARTICULIÈRES

? Peut-on refuser le bénéfice du concours ?

Oui, mais cela correspond à un refus définitif.

? Peut-on faire une année de césure après réussite ?

La césure relève de l'université, pas du bureau des concours.
À voir directement avec l'INSPE.

? L'affectation prend-elle en compte la situation familiale ?

Les règles d'affectation relèvent de la gestion des ressources humaines (hors bureau des concours).